

Halina Grzmil-Tylutki
Université Jagellonne, Pologne
halina.grzmil-tylutki@uj.edu.pl

Synergies Pologne n°6 - 2009 pp. 45-58

Résumé : *Dans cet article, il est question du sens et de la communication. En tant que dispositif de communication, unité pragmatique du discours dans laquelle « nous moulons nos paroles » en fonction de la situation, c'est le genre qui joue le rôle le plus important dans la construction du sens. Surtout qu'il n'y a pas d'énoncé n'appartenant à aucun genre. La reconnaissance de celui-ci dans un texte lui permet d'obtenir une interprétation sémantico-pragmatique adéquate. Le discours médiatique est un type particulier qui relève du méta-discours. Nous analysons un de ses genres, le « fait divers », en l'envisageant comme un genre rédactionnel. Car c'est le travail rédactionnel, à partir de la sélection de certains événements, qui leur permet d'accéder au statut de faits médiatisés, jusqu'à la mise en page, qui crée le fait divers. Dans l'article, on pose quelques problèmes importants sur le caractère construit dudit genre et on essaie d'en présenter les traits définitoires les plus caractéristiques.*

Mots-clés : *discours, journalisme, métadiscours, genre, fait divers, contrat, information, motif.*

Abstract: *Every statement pertains to a particular scope of man's functioning, that is to a discourse and also to the specified genre, which is the functioning purposeful expression and the instrument of effective communication. Author focuses on the journalistic genre called "fait divers" and points to some relevant aspects such as discourse contract (particularly informative one), motifs, descriptive structure and co-temporary statement. The aim of the article is to show that "fait divers" is a meta-discursive genre and an effect of the editorial task.*

Key words : *discourse, journalism, metadiscourse, genre, « fait divers », contract, information, motif.*

1. Introduction

Le genre, catégorie longtemps associée à la littérature, et éventuellement à la rhétorique, gagne enfin - vers la fin du XXe siècle - le champ de la linguistique et se procure d'emblée une des positions privilégiées dans les recherches. D'inspiration bakhtinienne, le genre se forge son chemin dans différentes théories qui prennent le

texte comme unité de base, du moins dans sa dimension sémantico-fonctionnelle. Il est intéressant d'observer que maintes théories qui se réclament de sources communes et par conséquent acceptent certains axiomes communs (comme celui notamment qu'il n'y a pas d'énoncés n'appartenant à aucun genre, que tout texte renvoie à une catégorie supérieure de description) diffèrent néanmoins entre elles en se référant aux diverses épistémologies qu'elles ont travaillées. Le genre peut ainsi représenter dans certains courants un style particulier ; cette pensée est par exemple présente dans la textologie polonaise et semble dériver directement des écrits du philosophe russe, M. Bakhtine.

Les linguistes français, ayant recours à leurs propres philosophes post-structuralistes, post-modernistes, comme Michel Foucault, se sont lancés dans l'analyse du discours. Le discours est devenu cette notion majeure et générale qui se répertorie en genres. Il est donc justifié de parler de genres de discours ou de genres discursifs.

2. Analyse du discours

L'analyse du discours est une méthode universelle, bien que les découpages en discours ne puissent pas être toujours identiques dans différentes cultures et à différentes époques. Ce concept se prête à la description de toutes les activités linguistiques. L'analyse du discours nous offre des instruments universels d'investigation. D'une riche caractéristique du discours, je ne retiens ici qu'un élément, soulevé récemment par Maingueneau (2005 : 9), à savoir que le discours est une unité domaniale et correspond à des espaces de la vie « prédécoupés » par les pratiques verbales et sociales.

L'interdépendance du social et du langagier fait qu'il faut étudier ces deux aspects discursifs selon la même logique : il s'agit en effet d'un phénomène à double face. L'analyse du discours est donc, en gros, une analyse des traces que le social inscrit dans le langagier et que le langagier devrait imprimer dans le social. Il paraît donc tout à fait naturel que l'on puisse accéder à chacune des deux faces par l'intermédiaire de l'autre. Le discours est « identifié plus ou moins vaguement avec l'activité contextualisée de production d'unités transphrastiques » et l'analyse du discours est « la discipline qui le prend en charge » (*ibidem*, p.3).

3. Genres de discours

Le discours ne se réalise qu'à travers ses genres. Il se distribue entre des genres qui lui sont propres. Le genre est un dispositif de communication (production/ réception) déterminé par des situations sociales, historiques et culturelles données (voir Grzmił-Tylutki, 2007 : 40s). Il se définit par deux traits fondamentaux ; premièrement, c'est le but discursif, trait générique par excellence, et deuxièmement, c'est la scénographie préférée que l'on peut placer sur un continuum depuis la plus stricte (propre aux genres utilitaires) jusqu'à la plus variée et même auctoriale (reconnue grâce au processus dénomiatif).

Nous ne communiquons qu'avec des genres que nous apprenons conjointement avec les formes de langue (Bakhtine, 1984 : 285). Il n'y a pas d'énoncés en

dehors des genres. Apprendre à parler, c'est apprendre à produire des textes concrets, mais possédant des caractéristiques génériques.

Le genre associe des formes linguistiques avec le fonctionnement social, conformément à la logique discursive. C'est là que s'unissent un effort individuel et un patrimoine culturel de différentes situations, habitudes, coutumes, pratiques. Le genre est un signe parmi d'autres, une convention parmi d'autres, qui nous permet de communiquer efficacement.

Le genre est une catégorie en effet abstraite, qui se manifeste au niveau des textes empiriques (le terme de « texte » est ici considéré dans le sens le plus large), qui constitue un maillon intermédiaire entre le texte et le discours, qui « déjoue toute extériorité simple entre <texte> et <contexte> » (Maingueneau, 2005 : 3), et qui, de par sa nature, est un phénomène historique et culturel. Puisqu'il constitue l'extériorisation des buts discursifs, il est légitime et justifié d'analyser le genre en relation au discours donné : le genre est tout aussi bien marqué par le contrat discursif, par ses relations intersubjectives et situationnelles que par son thème.

4. Discours médiatique

Le domaine des médias étant un espace sémiotisé, caractérisé par des relations intersubjectives et situationnelles institutionnalisées, nous autorise à parler du discours médiatique et en particulier du discours journalistique que certains réservent à la presse écrite. Ce discours a ses places, ses filtres, ses thèmes, son temps et son espace, ses supports, enfin ses buts et ses formes, il offre donc son répertoire de catégories normatives, genres, qui lui sont propres.

5. Fait divers - essais de définition

Le « fait divers » apparaît comme un des genres journalistiques. Sa définition courante que l'on peut trouver dans le glossaire des termes de la presse écrite (*on line*) est la suivante : « événement plus ou moins important qui ne relève ni de l'actualité mondiale, ni de la politique, ni de l'économie. Le fait divers est un accroc à l'ordre social, le plus souvent malheureux : accident de toute sorte, catastrophe aérienne, drame conjugal, enlèvement, mort d'une star etc. (...) En argot journalistique, le fait divers se dit 'chien écrasé' », ce dernier terme étant « le plus bas degré de la hiérarchie des informations. Est donc devenu, dans l'argot journalistique, l'équivalent des faits divers. 'Faire les chiens écrasés' signifie couvrir les faits les moins importants, voire les plus sordides » (*ibidem*).

Cependant les chercheurs en fait divers soulignent qu'il pose des problèmes et que les critiques, les auteurs de manuels de journalisme et les historiens ne semblent pas faire l'unanimité autour de sa définition (Dubied, Lits, 1999 : 51). Ces difficultés, concentrées en quelque sorte dans le terme même de ce « mauvais genre », étaient la raison pour laquelle ses études paraissaient n'intéresser personne sauf les historiens des médias. Il est vrai que le sens littéral de la notion suggère que ce genre devrait rassembler tous les faits qui ne se laissent pas ranger dans d'autres genres ; il n'offre donc aucun outil heuristique pour son

analyse. Pourtant c'est un genre, attesté par le *Trésor de la langue française* dès 1859¹, une catégorie opératoire, communicationnelle au niveau du discours journalistique. Longtemps délaissé, le fait divers attire aujourd'hui l'attention des linguistes, peut-être à cause de l'intérêt grandissant porté aux genres.

Dubied et Lits, dont les seuls noms évoquent les recherches contemporaines poursuivies dans le domaine du fait divers, essaient d'en donner une définition synthétique, croisée à partir d'autres définitions attribuées aux critiques et aux manuels de journalisme. Il s'ensuit que « le fait divers relie (donc) deux termes d'une façon anormale, faisant surgir l'extraordinaire parce que les mises en scène des faits sont des dérogations aux normes établies, des déclinaisons de l'ambivalence humaine ; les personnages qu'il met en scène, fréquemment réduits à leur rôle type dans un schéma narratif redondant, sont atteints dans leur quotidien. Structurellement, c'est un texte qui voile son énonciation et qui, même narratif (et construit selon une structure chronologique), contient des descriptions et des dialogues » (Dubied, Lits, 1999 : 70).

Le fait divers est en effet un genre protéiforme, cependant identifié grâce à l'étiquette dénomminative, qui en fait un genre auctorial. Les spécialistes distinguent entre des articles longs traitant des actes de délinquance et ceux brefs, réduits au minimum informationnel. Les premiers en tant qu'articles (N.B. l'article est aussi un genre journalistique) apparaissent plutôt dans des journaux, revues spécialisés, consacrés aux cruautés, comme par exemple *Détective*, ou *Le Nouveau Détective*, ou bien à des pages rubriquées comme « Pays », « Société » ou « Justice » ; dans ce dernier cas, les faits rapportés concernent l'ensemble de la société (par exemple le cas de la pédophilie organisée, le mobbing au travail, de grandes catastrophes,...) ; souvent des hommes politiques, artistes, personnages des premières pages en sont des héros et l'on revendique la politique du pays, sa jurisprudence ou sa sécurité.

Des formes brèves, qualifiées de « faits divers » par les dictionnaires des médias, sont munies d'une information générique péritextuelle qui oriente le lecteur dans l'interprétation². Dans certains quotidiens, elles occupent une place marginale, se trouvant soit en bas de page (par exemple dans *Ouest-France*), soit dans une colonne de brèves en marge de la page (par exemple dans *La Nouvelle République*, *La Voix du Nord*, *La Libre Belgique*, *Il Cittadino*, *E Polis Milano*, *Gazeta Krakowska*, *Dziennik Polski*). Cette topographie journalistique signale la position des faits relatés comme marginaux et moins importants par rapport aux autres événements de la rubrique bien qu'attrayants par leur dramaturgie spectaculaire. Du point de vue de l'hyperstructure, le fait divers se trouve dans un paratexte composé d'une constellation d'informations secondaires et ne constitue pas le texte principal de la page (quoique des articles traitant une information à caractère sordide soient aussi possibles).

L'emplacement et la distribution des faits divers dans des pages des journaux sont affaire de leur ligne éditoriale et donc d'un travail rédactionnel. C'est de la forme brève, du genre auctorial et rédactionnel qu'il sera question dans cet article.

6. Discours et information

A mon avis, l'important est de comprendre ce qui constitue l'essentiel du genre, à savoir qu'il est une unité pragmatique téléologique, l'expression du fonctionnement discursif. Or, le discours journalistique, et plus largement médiatique, se répartit en deux catégories, toujours reconnues, information et opinion³. Les genres d'opinion sont une manifestation de la subjectivité de leurs rédacteurs et sont entièrement pris en charge par ceux-ci. Ce qui inspire plus d'intérêt, c'est la catégorie qualifiée d' « objective » (à supposer que l'objectivité à l'état pur existe), donc l'information.

Mais qu'est-ce qu'informer ?

Selon Charaudeau (2005), « l'information est affaire de discours se produisant en situation de communication » (p.24), donc elle « témoigne de la manière dont s'organise la circulation de la parole dans une communauté sociale en produisant du sens » (*ibidem*). Le discours, dans le modèle de l'école française, est un rituel socio-langagier, un fonctionnement d'une communauté dans une double logique : dans le social et dans le langagier, interdépendants l'un de l'autre, mis en oeuvre dans un domaine de la vie. Or, il faut se poser d'abord la question de l'aspect discursif dont les traces persévèrent dans le genre. En empruntant à Maingueneau (1998) sa métaphore théâtrale, il est à envisager les notions de discours, de genre et de texte dans une relation étroite comme une unité se jouant sur trois scènes simultanément : sur la scène englobante référant au type du discours, sur la scène générique précisant la caractéristique de genre et dans la scénographie qui se manifeste dans sa vi-lisibilité empirique. Les traces des trois scènes s'interpénètrent et sont présentes dans tout texte analysé.

Essayons donc de définir les faits divers sous ces trois angles importants et nécessaires : du point de vue du discours, du genre et de la scénographie.

7. Contrat du discours médiatique

Les partenaires du discours médiatique sont liés par un contrat discursif⁴, tendu vers deux visées : « une visée de faire savoir », donc de produire un objet de savoir pour informer et « une visée de faire ressentir », donc de « produire un objet de consommation marchande »⁵ pour capter le plus grand nombre de partenaires-destinataires. Dans le contrat de l'information, c'est évidemment la « visée de faire savoir » qui domine, ou qu'elle masque du moins la deuxième. Alors, le contrat de l'information « relève de la vérité », « suppose que le monde ait une existence en soi et qu'il soit rapporté avec sérieux sur une scène de signification crédible » (*ibidem*). Le contrat discursif médiatique repose donc sur la crédibilité et sur sa soumission à la loi de véracité.

8. Méta-discours médiatique

L'autre question, absolument légitime, concerne l'objet du « faire savoir », le thème étant aussi une caractéristique de l'immanence discursive. Or, le discours médiatique prend pour objet tous les domaines possibles, par exemple

politique, culture, sport, médecine, éducation, économie, loisirs, religion, et d'autres encore, les médias y compris. Il essaie de les représenter et le fait des deux manières évoquées plus haut : il informe et/ou commente. Le discours médiatique ne fait donc que représenter la réalité distribuée en différents autres discours, en la recréant, en la montrant, en l'expliquant, etc. et la créant, le cas échéant. C'est de là que vient l'expression des « faits médiatiques ». Toutes ces réflexions m'autorisent à avancer une thèse que le discours médiatique, jouissant de son autonomie comme tous les autres discours⁶, relève de l'interdiscours et accède au niveau métadiscursif en relation à son objet. Son statut, quelque peu paradoxal, est dans sa double nature : autonome du point de vue du sujet discursif et de son activité domaniale, il devient métadiscours en prenant d'autres discours pour objet.

9. Fait divers - genre rédactionnel

Les médias sont partie prenante d'une « entreprise à fabriquer de l'information à travers ce que l'on peut appeler une <machine médiatique> » (Charaudeau, 2005 :8). Mais l'information pose différents problèmes, ceux de sa source, de l'accès à celle-ci, de sa transmission et de sa diffusion à titre d'exemple. « L'information n'existe pas en soi, dans une extériorité à l'homme » (*ibidem*, p.26) comme existent des objets du monde. Elle n'a d'existence qu'en tant qu'énonciation. « L'information est pure énonciation. Elle construit du savoir » (*ibidem*). Elle construit un univers et « impose au citoyen une vision du monde qui est ordonnancée par elle-même tout en étant présentée comme si elle était la vision naturelle du monde » (*ibidem*, p. 122). Au niveau de la source, il faut surtout sélectionner des faits, faire des choix en fonction de l'objectif visé pour les traiter ensuite sous telle ou telle autre forme (on parlera de la scénographie plus tard), ce qui veut dire les (re)contextualiser, les hiérarchiser, les valoriser. Le fait divers est donc un genre rédactionnel, c'est-à-dire fabriqué à la rédaction.

Il n'y a pas de faits divers dans le réel que nous vivons. Ils n'apparaissent qu'avec la mise en scène d'événements choisis par les rédacteurs qui leur donnent par la suite un statut médiatisé, journalistique et les font passer de la sphère privée à celle publique, médiatique, en les soumettant en même temps à de nouvelles règles. Présentés dans la logique du discours journalistique, les faits divers répondent aux cinq règles rédactionnelles : qui ?, quoi ?, quand ?, où ?, comment ? (ici on expose les circonstances des événements, parfois on cite des témoins). Dans les formes longues, on essaie aussi de répondre à la question : pourquoi ?, en étalant des raisons de l'événement (par exemple jalousie, passion, imprudence, court-circuit, incendie, alcool, orage, avalanche...). Des articles, dont il n'est pas question ici, admettent ainsi des commentaires et la présentation des conséquences de l'événement (par exemple dégâts, hospitalisation, perturbation dans la circulation, contrôle, mesures de sécurité...).

10. Sémiotisation du monde - triple mimésis

On passe de l'événement à la construction du fait divers et à son interprétation par une sémiotisation du monde. Les linguistes rappellent à cette occasion le processus de la triple *mimesis* proposée par Ricoeur⁷ dans son herméneutique du

récit. La première *mimesis* est une pré-figuration du monde : les événements, les phénomènes, sont perçus par un sujet capable de pré-structurer son expérience du monde sans lui donner encore du sens. Dans la deuxième *mimesis*, le monde ainsi pré-figuré reçoit une succession et une configuration dans l'acte d'énonciation, où le sujet « procède à une discrétisation du monde à travers des unités de forme - sens » et met celles-ci en corrélation avec d'autres niveaux d'unités « en fonction d'enjeux communicatifs » (Charaudeau, 2005 : 80). Enfin, la troisième *mimesis* est une re-figuration du monde dans l'activité de compréhension et d'interprétation.

Le travail mimétique du discours médiatique est le mieux caractérisé par Charaudeau (2005 : 12), qui compare les médias à un miroir. Or, c'est justement un travail méta-discursif avec cette contrainte que les médias sont « un miroir déformant », car ils construisent une réalité « bien éloignée d'un reflet fidèle ».

11. Fait divers et motif

Le fait divers est un genre médiatique dont le but (trait générique par excellence) est de présenter, en éveillant la curiosité chez les lecteurs et en les choquant, des événements à motifs sensationnels⁸. Je comprends le mot « motif »⁹ tel qu'il est utilisé dans l'étude du folklore et comme correspondant au topos en littérature, une idée à caractère itératif, dont la configuration est récurrente mais variable. Il ne faut pas confondre le motif avec le thème ; celui-ci se présente néanmoins comme plus général et plus abstrait et constitue un des traits caractéristiques du discours. Le thème représente une portion de la réalité : vie privée, sport, culture, santé, religion, société, éducation, politique, commerce, etc. Le thème donc, en tant que portion de la réalité identifiée au domaine de l'activité humaine, est immanent à un discours donné, tandis que le terme de « motif » relève de l'espace dia-discursif et traverse des genres quels que soient leurs thèmes.

Qu'en est-il des motifs ?

Le but du fait divers est de choquer en décrivant des événements sensationnels : meurtres, assassinats, crimes, enlèvements, kidnappings, délinquance, accidents, cambriolages, etc. Les motifs présumés par le genre et formant un paradigme deviennent motifs thématiques, thèmes¹⁰ au sens de la perspective fonctionnelle de la phrase ; mais le thème présume toujours le rhème, propos, information supposée nouvelle. Je trouve ici le terme d'« événementialisation », emprunté à Charaudeau (2005), le plus approprié, car « l'événement sera sélectionné et construit en fonction de son potentiel d'actualité, de socialité et d'imprévisibilité » (p. 83). La construction rédactionnelle du rhème consiste d'une part en une sélection de faits et de l'autre, en leur qualification sensationnelle. « L'événement, dit Charaudeau (2005 : 106), ne signifie pas en soi » ; pour qu'il existe, il faut le nommer et pour qu'il signifie, il faut l'ancrer dans un discours. Le discours du miroir déformant que sont les médias autorise et justifie une telle pratique.

Ce qui est typique du genre « fait divers » et de sa visée, c'est une sensation ; celle-ci relève de la rupture, fort ressentie, à la norme. Il existe une tension entre

le thème - motif de l'histoire rapportée et le rhème - ses acteurs, circonstances, causes, conséquences, etc. Déjà Barthes (1964) soulignait la fatalité du rapport entre les deux unités mises en relation qui consiste en une tension entre « une causalité aléatoire » et « une coïncidence ordonnée » : le sens « surgit fatalement de la conjonction de deux contraires : antithèse ou paradoxe, toute contrariété appartient à un monde délibérément construit » (*ibidem* : 196).

Une causalité aberrante, inattendue, surprenante provoque une rupture dans l'enchaînement logique des événements selon la règle : petites causes - grands effets. La causalité « troublée, déviée » (l'expression de Barthes, p.192) rend le propos peu logique par rapport au motif :

L'immense maison de 18 pièces fut-elle réduite en cendres par un incendie alors qu'elle était en cours de rénovation (*La Libre Belgique*, 30.03.2007). Un enfant se trouvant dans une voiture a été blessé d'un coup de feu par un tireur qui aurait voulu s'en prendre aux occupants de deux autres voitures qui se trouvaient à proximité (*La Libre Belgique*, 12.04.2007). Les pompiers fêtent la Sainte-Barbe en tirant d'une modeste bombe considérée comme tout à fait inoffensive, mais le coup fait se heurter les fils électriques et le court-circuit prive les habitants de courant (*Ouest-France*, 6.12.1955). Tuée dans sa résidence de vacances, une femme n'aura pas profité des 67 500 € de dommage qu'un accusé (dans un procès antérieur) avait été condamné à lui payer (*La Libre Belgique*, 13.04.2007). Une femme qui avait laissé sa voiture tombée en panne sur la bande d'arrêt d'urgence, a été fauchée par un poids lourd tandis qu'elle marchait au bord de la route (*La Voix du Nord*, 11.01.2008). La police a été alarmée à cause de la destruction de voitures. Par la suite, une fille de 14 ans a été reconnue parmi les délinquants (*Gazeta Krakowska*, 21.08.2007).

Barthes explique ce paradoxe par le phénomène de déception ; « la causalité est d'autant plus notable qu'elle est déçue » (p.192). La cause et l'effet, tellement distants (vol à cause de l'amour ; meurtre pour une divergence d'opinions ; rénovation et destruction ; fête et manque d'électricité ; hasard et accident ; âge mineur et délinquance), semblent avoir, dans la logique naturelle, leurs propres parcours de signification qui ne devraient pas se rencontrer et qui pourtant « se fondent en un parcours unique », comme si c'était par hasard, mais la contrariété est spontanément ressentie. La coïncidence appelle ici *a contrario* de l'ordre. Le hasard prévu puisque répété, toujours malchanceux, devient signe du destin¹¹.

L'événementialisation construite du propos fait infraction aux normes établies, aux règles de la vie, à l'ordre social et relève ainsi de l'insolite, de l'étonnant, du surnaturel, du choquant, de l'émouvant, du déroutant, du tragique, de l'énorme, du monstrueux, du dramatique, de l'incroyable, de l'inouï, du criminel, du non-prévu, du hasardeux etc. que le lecteur lit avec un engagement émotionnel et avec intérêt. Cette configuration est en même temps une transgression de l'objectivité supposée dans l'information ; l'événementialisation décrite plus haut se situe dans un champ axiologique appelant des valeurs opposées : bien-mal, ordre-désordre, ordinaire-extraordinaire, prévu-imprévu, victime-agresseur, paix-conflit..., bref, elle se joue dans le contexte de la lutte entre le bien et le mal, où c'est le mal, la fatalité qui l'emportent. Dans le fait divers, on voit donc clairement cette tension contradictoire qui est à la base du contrat d'information

médiatique ; d'une part, la « finalité de faire savoir qui devrait tendre vers un degré zéro de mise en spectacle de l'information et satisfaire au principe de sérieux en produisant des effets de crédibilité » et d'autre part, la « finalité de faire ressentir qui devrait tendre vers des choix stratégiques appropriés de mise en scène de l'information et satisfaire au principe d'émotion en produisant des effets de dramatisation » (Charaudeau, 2005 : 74). Charaudeau ajoute qu'au cas où la crédibilité l'emporte, au nom des exigences de « l'austérité rationaliste », les médias sont plutôt élitistes ; si, au contraire, c'est l'émotion qui prime, satisfaisant les exigences de « l'imagination dramatisante », les médias touchent davantage le grand public (voir, *ibidem* : 75).

12. Fait divers et stéréotypes

D'autre part, les motifs en tant que thèmes énonciatifs, présumés par le genre du fait divers comme un trait définitoire, se caractérisent par leur itérativité, leur régularité, leur fréquence. Tous ces incendies, accidents, enlèvements, crimes, assassinats, tremblements de terre, déraillements de trains, vols, cambriolages etc. sont choses courantes, apparaissent de tous temps et en tous lieux en y habituant les consommateurs des médias. Il n'est alors aucunement contradictoire de constater que la banalité devient aussi un trait typique de ce genre. Encore un paradoxe inscrit dans le fait divers. L'événement, et avec lui, ses héros et les circonstances, se stéréotypent. Triviaux sont également des titres annonçant les formes rédactionnelles : tout est prodigieux, terrible, épouvantable, horrible, extraordinaire, effrayant, terrifiant, insolite... (comp. Dubied, Lits, 1999 : 9).

13. Fait divers et scénographie descriptive

Il est temps d'examiner de près la scénographie qui rend intelligible cette construction pleine de paradoxes que représente le genre du fait divers. Une histoire qui se passe dans la vie et qui, de par sa dramaturgie¹², se prête à être racontée, lorsque transposée dans un discours journalistique, devient un événement plutôt décrit, relaté, que narré. L'événement sélectionné comme fait divers, malgré son potentiel diégétique, est présenté sous une scénographie descriptive, avec la possibilité d'y enchâsser d'autres séquences textuelles, explicative, argumentative, dialogale, si nécessaire. Un événement ancré dans le temps et dans l'espace, ayant ses héros, sa chronologie, le renversement de situations, n'a pourtant pas, dans sa forme journalistique, de ce qui constitue l'essentiel de la narration : il est dépourvu de l'intrigue, considérée comme le noyau constitutif de toute narration¹³ et qui ne peut pas être effacée à la surface du texte (comme le peuvent certaines autres parties de l'histoire) sans compromettre son intelligibilité. D'autre part, la chronologie n'est pas inscrite dans la logique causale (*post hoc, ergo propter hoc*), une autre particularité du récit. Les faits sont présentés dans leur enchaînement temporel mais dépourvus de liens logiques entre eux, ce qui est compréhensible à la lumière de ce qui a été dit à propos de la causalité déviée du genre. L'on pourrait dire qu'un agencement chronologique, sans intrigue et sans lien logique, fait du texte le représentant d'un autre genre, la chronique¹⁴ ; la scénographie partagée ne décide pas pourtant de la qualification générique, car celle-ci est affaire d'un but dans un champ discursif donné. La succession linéaire des actions est aussi posée par Revaz (1997), quand

elle oppose des faits relatés à la narration. Le passé simple est pour elle la preuve d'accentuer l'effet purement événementiel et non motivé (*ibidem* : 23). A s'en tenir à la typologie textuelle d'Adam (1997a : 75ss), il est à considérer la structure du fait divers comme dominée par la séquence descriptive, où le titre constitue souvent l'ancrage référentiel ou sa reformulation et les événements sont décrits soit dans leurs aspects statiques (propriétés, parties), soit dans une mise en relation dynamisante d'assimilation comparative ou métaphorique ou encore celle de métonymie spatio-temporelle.

C'est seulement dans la *mimesis* de re-figuration, donc dans l'opération d'interprétation, que le destinataire recrée la cohérence sémantique, rétablit des relations causales et reconstruit l'intrigue en se référant à son expérience du monde réel ; cette analogie entre une vraie histoire et le potentiel du récit caché derrière une description structurelle est à l'origine d'une confusion terminologique qui prend le potentiel diégétique pour une narration.

La possibilité de reconstruire l'histoire dans sa totalité est encore un trait typique du fait divers ; celui-ci se présente comme un genre clos, dans le sens de la complétude de son information qui n'appelle, pour être comprise, aucune autre compétence. Voilà pourquoi les héros de faits divers sont des gens ordinaires, méconnus du grand public : eux-mêmes et les événements qui leur sont arrivés et qu'on représente ici comme motifs, sont endogènes, tous immanents à l'univers décrit. La lecture du texte, quelque tragique que soit l'histoire, ne demande du lecteur aucun effort intellectuel ni aucunes connaissances préalables¹⁵ ; elle s'inscrit ainsi dans l'horizon d'attente, dans la visée générique, celle d'éveiller la curiosité et par la suite de divertir. L'article de Barthes (1964) est très suggestif sur ce point ; il commence par une phrase : « Voici un assassinat : s'il est politique, c'est une information, s'il ne l'est pas, c'est un fait divers » (1964 : 188). L'information fournie par tout autre genre journalistique, brève, filet, article etc., dont les héros sont des hommes politiques, vedettes, scientifiques, bref connus, renvoie « nécessairement à une situation extensive qui existe en dehors de lui, avant lui et autour de lui » (*ibidem*), elle renvoie à une structure implicite préexistante, demande des compétences et des savoirs qui permettront de comprendre et d'interpréter cette structure ouverte par des événements décrits.

14. Fait divers et co-temporalité énonciative

Si nous percevons cependant un événement comme insolite, s'il nous est donné comme tel, c'est parce qu'il s'est produit dans la proximité géographique (même ville, village, région) et temporelle (le même jour, la veille), qu'il est arrivé à nos proches, à nos voisins, des gens comme nous-mêmes, alors il nous touche au plus profond, engage nos émotions, permet de nous imaginer nous-mêmes comme victimes ou fait de nous des témoins. En créant un fait divers, le journaliste se réfère au discours privé. C'est là qu'il puise pour chercher des événements. Selon le *Guide de la rédaction* (CFPJ, 1992, cité par Charaudeau, 2005 : 109), un événement « proche » est censé intéresser plus particulièrement le citoyen.

La règle générale de toute information est sa co-temporalité ; c'est la raison pour laquelle les genres d'information apparaissent dans des quotidiens et non dans des hebdomadaires ou des mensuels. « Les médias ont à charge de rendre compte d'événements qui se situent dans une contemporanéité énonciative » (Charaudeau, 2005 : 107). C'est surtout valable pour le fait divers, où le rapprochement entre « l'instant du surgissement de l'événement » et « l'instant de la consommation de la nouvelle » est le plus fort ; le fait divers est rédigé le jour même ou le lendemain au plus tard et souvent est donné dans les journaux sortant l'après-midi ou sur d'autres supports de diffusion, comme la radio, la télévision, ou Internet.

La règle de proximité explique aussi pourquoi le fait divers traditionnel apparaît dans la presse (ou télévision) régionale plutôt que nationale, avec des indications précises de temps et de lieu (jour, heure/ ville, village, adresse...). Le fait divers décrit des événements actuels, leur énonciation renvoie au mode de discours au sens de Benveniste où le point de repère est un quotidien (émission) régional (lieu et date de parution) qui utilise des embrayeurs de temps et de lieu, le passé composé avec l'imparfait. Voilà quelques exemples de thématisation actualisée (c'est moi qui souligne):

Les pompiers de Tinchebray fêtaient dimanche la sainte-Barbe (...). (*Ouest-France*, 6.12.1955). **A Gilberville, le feu a détruit une voiture stationnée rue Paul-Eluart, vers 2h dans la nuit de mercredi à jeudi (...).** (*Ouest-France*, 11.01.2008). **Un piéton a été renversé avenue Côte-de-Nacre, mardi, vers 15h30. (...).** (*ibidem*). **Un enfant de cinq ans a perdu la vie, dans l'incendie de la ferme de ses parents (...).** (*La Libre Belgique*, 11.04.2007). **Un enfant a été blessé d'un coup de feu vendredi à Dampremy, dans le quartier dit de « La Planche ». (...)** (*La Libre Belgique*, 15.04.2007). **Les pompiers de Niort sont intervenus hier en fin d'après-midi, peu après 17h30, pour un incendie dans un immeuble au 16, rue du Pont. (...).** (*La Nouvelle République*, 11.01.2008). **Wczoraj rano na autostradzie A 4 w powiecie złotoryjskim (Dolnośląskie) doszło do wypadku, w którym zginął kierowca tira. (...)** (*Dziennik Polski*, 21.08.2007). **Okolo godz. 3 nad ranem, w nocy z czwartku na piątek, kierowca przejeżdżający ul. Augustyna Saskiego w Szaflarach zauważył leżącego mężczyznę (...).** (*ibidem*). **O godz. 11.10 na skrzyżowaniu ul. Czarnowiejskiej z al. Mickiewicza doszło do zderzenia samochodów : daewoo espero, który jechał przy czerwonym świetle i ford escort (...).** (*Dziennik Polski*, 22.02.2008).

Il faut noter en marge qu'on observe l'évolution du genre, peut-être sous l'influence de la presse anglo-saxonne : à côté des gens simples, ordinaires, singuliers, bref nos proches (quant au temps, à l'espace et au statut social) - acteurs inscrits dans le genre du fait divers, apparaissent des têtes couronnées, hommes politiques, vedettes... Cela provoque des extensions temporelles et spatiales ; le fait divers glisse ainsi dans la presse nationale et dans les périodiques. Ou, au contraire, c'est un signe civilisationnel d'un certain effacement de la distance sociale dans la citée mondialisée contemporaine. Le nouveau est dans un calque du discours privé sur d'autres types de discours : politique, culture etc.

L'importance de motifs insolites faisant une rupture par rapport à la norme, l'actualité énonciative, le but générique évoqué (assouvir la curiosité, en même temps choquer et émouvoir) constituent la caractéristique fondamentale du fait divers. Et ceci paraît vrai quelle que soit la ligne éditoriale qui construit sa propre intelligibilité du monde, contextualise le traitement de l'information et qui, en bref, est un concept textuel¹⁶.

15. Fait divers - évolution du genre

Il faut en chercher l'explication dans l'histoire du genre : des occasionnels, des canards circulent sous forme orale et sur de simples feuilles imprimées dès le XVIe siècle (Dubied, Lits, 1999 : 4). Au début, aux XVIe et XVIIe siècles, les gens se racontent des apparitions de diables, de monstres, de phénomènes surnaturels, comme par exemple le passage d'une comète (*ibidem* : 9). Au XVIIIe siècle, les faits divers, rédigés probablement par des clercs cherchant à éduquer le peuple par l'intermédiaire d'un support largement diffusé, sont dominés par des traits d'humanité et évoquent des histoires où par exemple un maréchal des logis se porte au secours d'une jeune fille attaquée par des brigands dans une forêt (*ibidem* : 10-11). L'apparition de la presse fait que la forme écrite cohabite avec la tradition orale et le public se scinde en deux : les lettrés, capables de lire et de consommer les faits divers individuellement et le public populaire, majoritairement analphabète, qui continue à raconter des histoires extraordinaires en groupe. La grande presse, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, fusionne les deux publics et la consommation du fait divers sera désormais avant tout privée (*ibidem* : 6, 14).

Avec l'évolution de la civilisation et les changements sociaux, c'est aussi la mentalité qui change. Pour devenir attrayants, les journaux sélectionnent dans la réalité d'autres types d'événements ; le motif dominant au XIXe siècle est une variété de crimes, de cambriolages, d'assassinats. Aujourd'hui, on se régale de toutes sortes de scandales commis par les habitués des premières pages relégués à la page des faits divers, on se laisse aussi choquer par la description d'événements brutaux et pervers.

Le fait divers est donc un genre journalistique à but informatif, mais aussi séduisant et divertissant par sa dramaturgie. Il thématise le motif sensationnel et la situation actualisée. Sa scénographie, descriptive et non narrative, consiste à rapporter des faits opposés par une causalité aléatoire et une coïncidence ordonnée qui fait infraction à la norme. Le fait divers est un genre clos où les événements se stéréotypent mais ils sont fort axiologisés. C'est un genre dont le sens est construit par la rédaction du journal. Il est donc un genre rédactionnel.

Notes

¹ Voir: M.Lits, 2000: 43; A.Dubied, 2000:53 signale que « les premières occurrences de la locution datent de la fin des années 1830 ».

² Peut-être sommes-nous témoins d'une évolution du genre « fait divers » qui commence à glisser parmi toutes sortes d'autres brèves ; cela est significatif quant au statut des événements juxtaposés dans ce voisinage.

³ Par exemple, J.-M. Adam (1997b) compare quelques manuels de journalisme et tous répartissent des genres journalistiques proprement dits en deux macro-genres rédactionnels : l'information et le commentaire.

⁴ Pour les notions de contrat, partenaires de discours, etc., voir P. Charaudeau, 1983, 1988.

⁵ Voir Charaudeau, 2005 : 70.

⁶ L'on peut retrouver une pensée semblable chez Ringoot (2004) qui parle de l'autonomie épistémologique du discours journalistique.

⁷ Voir par ex. Adam, 1997a : 62-63; Charaudeau, 2005 : 79ss.

⁸ Les deux visées du contrat discursif, celle de « faire savoir » et celle de « faire ressentir » sont surtout manifestes dans les titres des faits divers. Parmi eux, il y en a qui sont informatifs, qui donc « résument l'information sans la moindre fantaisie » et d'autres qui sont incitatifs, qui donc « cherchent à surprendre, à faire sourire, à intriguer par des images audacieuses, des mots chocs, des jeux de mots, des formules détournées, etc. » (les citations viennent de J. Mouriquand, 1999 : 102). Comme cela sera dit à la page 278, les deux logiques contradictoires se fondent dans un fait divers en un parcours unique. La sensation émerge des titres aussi bien informatifs (A) qu'incitatifs (B). Comparons quelques titres : (A) « Un bambin de cinq ans meurt dans un incendie » (*La Libre Belgique*, 11.04.2007) ; « Un bateau s'ensable à Terneuzen » (*ibidem*) ; « Deux voitures incendiées » (*Ouest-France*, 11.01.2008) ; « Piéton renversé avenue Côte-de-Nacre » (*ibidem*) ; (B) « Une Belge des années de plomb tuée en Espagne » (*La Libre Belgique*, 13.04.2007) ; « Des fausses ordonnances pour ses 'migraines' » (*La Nouvelle République*, 11.01.2008) ; « La maisonnette du gardien proie des flammes » (*ibidem*) ; « Les voleurs de panneaux sont tombés » (*ibidem*) ; « Une Allemande fauchée » (*La Voix du Nord*, 11.01.2008) ; « Wrócić prosto do celi » (*Dziennik Polski*, 23.10.2007) ; « Dwóch na jednego » (*ibidem*) ; « Pił, zakłócał, żebrał » (*ibidem*) ; « Obaj złapani » (*ibidem*) ; « Zagadkowa śmierć » (*Gazeta Krakowska*, 21.08.2007) ; « Jakoś tak wyszło » (*ibidem*) ; « Młotkiem w głowę » (*ibidem*).

⁹ Voir aussi : A. Dubied, 2000 : 62; H. Grzmil-Tylutki, 2007 : 139.

¹⁰ Thématisés sont non seulement les motifs, mais aussi les actualisateurs spatio-temporels.

¹¹ Comp. Barthes, 1964: 196.

¹² Le mimétisme textuel de cette dramaturgie se manifeste, entre autres, par la présentation de faits dans des phrases courtes, simples, claires, plutôt sans jugement explicite.

¹³ Voir par exemple, Adam, *Le texte narratif*, 1985 ; Bremond, *Logique du récit*, 1973; Ricoeur, *Temps et récit*, 1983-1985.

¹⁴ Ainsi, se justifient des traductions du fait divers dans d'autres langues (au niveau des dictionnaires ou à celui de la pratique journalistique), par exemple, en italien, espagnol, portugais, polonais : *cronaca, cronica, crónica, kronika*.

¹⁵ Au cas où l'on continue l'histoire pendant plusieurs jours, on ne fait appel qu'à une mémoire extrêmement courte - comp. Barthes, 1964 ; 189.

¹⁶ Pour la ligne éditoriale, voir Ringoot, 2004 : 88.

Bibliographie

Adam, J.-M. (1997a) *Les textes : types et prototypes*, Paris : Nathan.

Adam, J.-M. (1997b) « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques*, 94, pp. 3-18.

Bakhtine, M. (1984) *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard.

Barthes, R. (1964) Structure du fait divers, In : *Essais critiques*, Paris : Seuil, pp. 188-197

Charaudeau, P. (1983) *Langage et Discours. Eléments de sémiolinguistique*, Paris : Hachette.

Charaudeau, P. (1988) « Une théorie des sujets du langage », *Modèles linguistiques*, t. X, fasc.2, pp. 67-78.

- Charaudeau, P. (2005) *Les médias et l'information*, Bruxelles : De Boeck.
- Dubied, A. (2000) « Invasion péritextuelle et contaminations médiatiques. Le fait divers, une catégorie complexe ancrée dans le champ journalistique », *Semen*, 13, pp. 51-66.
- Dubied, A., M. Lits (1999) *Le fait divers*, Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? ».
- Grzmil-Tylutki, H. (2007) *Gatunek w świetle francuskiej teorii dyskursu*, Kraków: Universitas.
- Lits, M. (2000) « Le fait divers : un genre strictement francophone », *Semen*, 13, pp. 39-50.
- Maingueneau, D. (1998) *Analyser les textes de communication*, Paris : Dunod.
- Maingueneau, D. (2005) « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges Linguistiques*, 9, revue linguistique électronique.
- Mouriquand, J. (1999) *L'écriture journalistique*, Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? »
- Revaz, F. (1997) « Le récit dans la presse écrite », *Pratiques*, 94, pp. 19-33.
- Ringoot, R. (2004). Discours journalistique : analyser le discours de presse. Au prisme de la ligne éditoriale, In: *L'analyse de discours*, (éds) R. Ringoot, Ph. Robert-Demontrond, Eds Apogée-Ireimar, pp. 87-115.